Les funérailles religieuses uniquement en cercle très restreint

Compte tenu des nouvelles mesures édictées aujourd'hui par les autorités, les évêques belges rappellent que les funérailles religieuses ne peuvent momentanément avoir lieu qu'en cercle très restreint. Cela signifie que seuls quelques proches parents pourront être présents dans l'église et à une distance suffisante les uns des autres.

Une seconde possibilité est de se limiter à une prière d'adieu au cimetière. Également en cercle très restreint.

Lorsque la pandémie aura pris fin, des célébrations de commémoration seront organisées lorsque l'église est disponible, pour toutes les personnes décédées durant la période où les mesures restrictives sont d'application pour lutter contre la pandémie de Corona.

La conférence épiscopale de Belgique Le 18 mars 2020

L'église catholique sonne les cloches tous les dimanches jusqu'à la fin de la pandémie de Corona

Les évêques belges demandent qu'à partir du dimanche 22 mars prochain et jusqu'à la fin de la pandémie de Corona, toutes les églises catholiques de notre pays fassent sonner les cloches chaque dimanche de 9h55 à 10h. En cette période difficile, la communauté catholique de notre pays veut ainsi donner un signe d'encouragement en particulier aux malades et à tous ceux qui sont à leur service. C'est aussi un appel à la prière. Car si les chrétiens ne peuvent momentanément plus prier ensemble physiquement, la prière individuelle ou en famille reste possible.